

argumentation est en contradiction flagrante avec l'affirmation soviétique selon laquelle les «moyens spéciaux» des autres pays sont suffisamment perfectionnés pour leur fournir les mêmes renseignements. Les Etats-Unis n'ont pas fait connaître leur opinion sur la proposition canadienne, mais ils en semblent assez peu enchantés. Tandis que les négociations butaient sur le problème de l'inspection, le nombre des essais souterrains d'armes nucléaires effectués par les Etats-Unis et l'URSS s'est accru (les chiffres officiels indiquent 285, pour la période de 1963 à 1970, au regard de 475 pour les quinze années qui ont précédé 1963), de même que le nombre des essais dans l'atmosphère effectués par la Chine et la France. Le Canada a donc continué à militer en faveur de l'étude et de l'acceptation aussi bien de certaines et de chacune des mesures provisoires que nous avons proposées que de toute mesure restrictive qui soit partout recevable, en attendant que les deux grandes puissances nucléaires résolvent les différends qui ont empêché trop longtemps la tenue de négociations sérieuses et découragé toute tentative de trouver un compromis.

Dans le dessein de ranimer l'intérêt des pays pour cette question, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, dans son intervention à la Conférence du Comité du désarmement, le 7 septembre 1971, demanda aux puissances nucléaires d'agir:

Jusqu'à ce que ce but soit atteint, tous les membres de l'Organisation des Nations Unies voudront, croyons-nous, en appeler aux gouvernements qui procèdent à des essais nucléaires pour qu'ils limitent aussi bien la puissance que le nombre des essais qu'ils effectuent maintenant, et qu'ils fassent connaître publiquement ces limitations. C'est là une idée simple qui n'entraîne aucune complication.

L'équilibre de la terre

On impute habituellement l'échec des discussions sur la conclusion d'un traité d'interdiction générale aux divergences qui existent entre l'URSS et les Etats-Unis sur la question des modalités de contrôle. Bien que ces deux pays disent appeler de leurs vœux la signature d'un tel traité, il est maintenant de plus en plus évident que les puissances nucléaires continuent à croire que leur sécurité repose sur de nouveaux essais. On en a eu la preuve éclatante le 6 novembre dernier, lorsque les Etats-Unis ont invoqué, pour justifier l'explosion nucléaire de grande puissance d'Amchitka, l'intérêt supérieur de la sécurité nationale; cette explosion suivait d'ailleurs de quelques semaines à peine l'importante explosion soviétique de Novaya Zemlya, enregistrée le 27 septembre,

qui équivalait, estiment les Américains, à l'explosion de trois à six mégatonnes de TNT.

Que les essais nucléaires souterrains aient ou non pour objet d'assurer le fonctionnement efficace des armes nucléaires actuelles ou encore la mise au point d'armes plus perfectionnées, il faudra apprécier soigneusement si la sécurité future des puissances nucléaires sera mieux protégée par ces essais que par la conclusion d'un accord international interdisant les essais en toutes circonstances, pourvu bien sûr que cet accord puisse réellement décourager toute violation.

A cet égard, trois raisons étayent l'urgence de reprendre les efforts en vue d'en arriver à un traité interdisant les essais en toutes circonstances: premièrement, la quasi parité stratégique atteinte par les Etats-Unis et l'URSS; deuxièmement, les progrès accomplis dans le domaine de l'observation des phénomènes souterrains par des techniques sismologiques; et troisièmement, les dangers inhérents à l'accession encore plus rapide de puissances non nucléaires au statut de puissances nucléaires. Ces trois points méritent un moment d'attention.

On invoque, pour poursuivre les essais, des raisons de nécessité de maintenir en bon état de fonctionnement les réserves nucléaires actuelles. N'est-il pas vrai pourtant, dans le cas des Etats-Unis et de l'URSS, dont les arsenaux sont si importants et si énormes, que la connaissance même imparfaite d'une partie de l'arsenal de dissuasion stratégique de l'autre ne pourrait aucunement infirmer l'existence d'une «capacité assurée de destruction», pierre de touche de toute dissuasion mutuelle.

Si les deux superpuissances reconnaissent l'existence de cet état de dissuasion mutuelle, dont la préservation leur a traditionnellement servi de raison impérative pour la poursuite des essais d'ogives nucléaires, on se demande comment un traité d'interdiction générale qui empêcherait que ne soit modifié cet équilibre stratégique ne serait pas préférable à la poursuite d'autres essais potentiellement générateurs de déséquilibre. Un des principaux effets d'un traité d'interdiction générale serait justement de calmer soupçons et craintes qu'une des parties n'ait accompli des progrès importants modifiant l'équilibre des forces, ce qui pourrait se produire si les essais n'étaient pas limités.

Nous avons donc à choisir entre, d'une part, les risques inhérents à l'interdiction des essais nucléaires souterrains (dont le contrôle ne pourrait malheureusement pas être absolu) et, d'autre part, les

Les puissances nucléaires croient que leur sécurité repose sur de nouveaux essais